

A.V.P. IMMO

Société A Responsabilité Limitée
9, RUE GUSTAVE RICARD 13006 MARSEILLE
AU CAPITAL DE 150 000.00 EUROS
R.C.S DE MARSEILLE N°442 056 164

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'An Deux Mille Vingt-Six,
Le 01^{er} mai
A 10 heures 00

I. CONTEXTE

Les associés de la Société A.V.P. IMMO se sont réunis au lieu du siège social de ladite société en Assemblée générale Extraordinaire sur convocation faite par le Gérant en exercice, Monsieur René COPARD, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur René COPARD es qualité de Gérant.

La Président de Séance constate que les Associés présents détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société'. En conséquence de quoi, l'Assemblée générale extraordinaire réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- 1. Ratification de la prise à bail commercial d'un nouveau local par la SARL A.V.P. IMMO ;**
- 2. Ratification du congé donné pour le bail précaire ;**
- 3. Transfert du siège social dans un nouveau département ;**
- 4. Transfert de l'établissement principal dans un nouveau département ;**
- 5. Fermeture sans transfert de l'établissement secondaire ;**

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte.

Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

II. DELIBERATIONS

➤ PREMIERE RESOLUTION – RATIFICATION DE LA PRISE A BAIL COMMERCIAL D'UN NOUVEAU LOCAL

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé du gérant, **ratifie la conclusion du bail commercial** signé le 1^{er} avril 2026 avec le bailleur PROJETS PRO, portant sur les locaux situés sis **(83270) SAINT-CYR-SUR-MER – Espace Triangle, 186 contre-allée du Rigaudon**, pour une durée de NEUF années.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

➤ DEUXIEME RESOLUTION – RATIFICATION DU CONGE DONNE POUR LE BAIL PRECAIRE

L'Assemblée **ratifie le congé donné** par le gérant concernant le bail précaire portant sur les locaux situés sis **(83270) SAINT-CYR-SUR-MER – 200 contre-allée de la Farandole**, conformément aux dispositions contractuelles et légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

➤ TROISIEME RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DANS UN NOUVEAU DEPARTEMENT (HORS RESSORT)

L'Assemblée décide de **transférer le siège social** de la société du :

Ancienne adresse : 9, RUE GUSTAVE RICARD 13006 MARSEILLE

Nouvelle adresse : ESPACE TRIANGLE, 186 CONTRE-ALLEE DU RIGAUDON 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit : « *Le siège social est fixé sis (83270) SAINT-CYR-SUR-MER – Espace Triangle, 186 contre-allée du Rigaudon* »

Les formalités seront accomplies auprès du greffe compétent de l'ancien et du nouveau département.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

➤ **QUATRIEME RESOLUTION – TRANSFERT DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL DANS UN NOUVEAU DEPARTEMENT (HORS RESSORT)**

L'Assemblée approuve le **transfert de l'établissement principal** de la société du :

Ancienne adresse : 9, RUE GUSTAVE RICARD 13006 MARSEILLE

Nouvelle adresse : ESPACE TRIANGLE, 186 CONTRE-ALLEE DU RIGAUDON 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Le gérant, ou le porteur d'un pouvoir est habilité à effectuer toutes formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

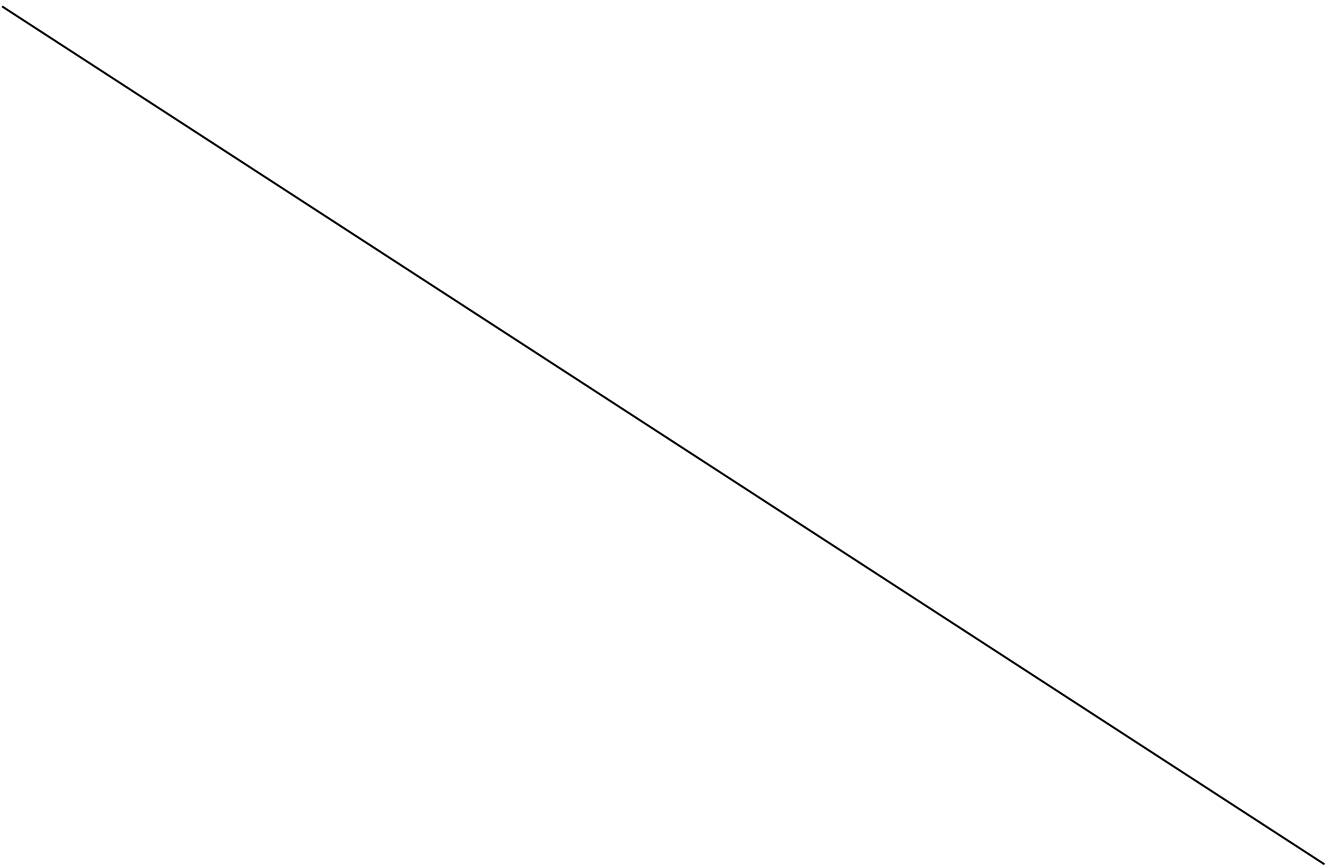
➤ **CINQUIEME RESOLUTION – FERMETURE SANS TRANSFERT DE L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE**

L'Assemblée décide de **fermer l'établissement secondaire** situé sis **(83270) SAINT-CYR-SUR-MER – 19, rue Victor Hugo**, sans transfert.

Le gérant, ou le porteur d'un pouvoir est chargé d'effectuer les formalités de radiation.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Monsieur René COPARD

DocuSigned by:

CFD28EE7D52D42A...

Madame Angèle COPARD

Signé par :

CFD28EE7D52D42A...

Monsieur René COPARD es qualité de Gérant

DocuSigned by:

CFD28EE7D52D42A...